

---

**ACCORD VISANT A FAVORISER LE RESPECT PAR  
LES NAVIRES DE PECHE EN HAUTE MER DES MESURES INTERNATIONALES  
DE CONSERVATION ET DE GESTION**

---

À sa vingt-septième session (novembre 1993), la Conférence de la FAO a approuvé par sa Résolution 15/93 l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion et l'a soumis à l'acceptation des gouvernements.

Aux termes du paragraphe premier de son article X, l'Accord est ouvert à l'adhésion des membres ou membres associés de la FAO ainsi que de tout Etat non membre qui est membre de l'Organisation des Nations Unies ou de l'une des institutions spécialisées des Nations Unies ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'adhésion à l'Accord s'effectue par le dépôt d'un instrument d'adhésion auprès du Directeur général de la FAO.

Aux termes du paragraphe premier de son article XI, l'Accord est entré en vigueur le **24 avril 2003**, date de réception par le Directeur général du vingt-cinquième instrument d'adhésion. L'accord a été enregistré auprès du secrétariat des Nations Unies sous le No. 39486 le 1 août 2003.

### **Parties à l'Accord**

Les pays suivants ont déposé les instruments pertinents aux dates indiquées en regard:

<b>Parties</b>	<b>Adhésion</b>
Albanie	8 novembre 2005
Angola	7 mars 2006
Argentine	24 juin 1996
Australie	19 août 2004
Barbade	26 octobre 2000
Belize	19 juillet 2005
Bénin	4 janvier 1999
Brésil	3 mars 2009
Cabo Verde	27 janvier 2006
Canada	20 mai 1994
Chili	24 janvier 2004
Chypre	19 juillet 2000
Égypte	14 août 2001
États-Unis d'Amérique	19 décembre 1995
Géorgie	7 septembre 1994
Ghana	12 mai 2003
Îles Cook	30 octobre 2006
Japon	20 juin 2000

<b>Parties</b>	<b>Adhésion</b>
Madagascar	26 octobre 1994
Maroc	30 janvier 2001
Maurice	27 mars 2003
Mexique	11 mars 1999
Mozambique	9 janvier 2009
Myanmar	8 septembre 1994
Namibie	7 août 1998
Norvège	28 décembre 1994
Nouvelle-Zélande	14 juillet 2005
Oman	1er juillet 2008
Philippines	30 mai 2018
Pérou	23 février 2001
République arabe syrienne	13 novembre 2002
République de Corée	<b>24 avril 2003</b>
République-Unie de Tanzanie	17 février 1999
Saint-Kitts-et-Nevis	24 juin 1994
Sainte-Lucie	23 octobre 2002
Sénégal	8 septembre 2009
Seychelles	7 avril 2000
Sri Lanka	29 août 2014
Suède	25 octobre 1994
Union européenne (Organisation membre)	6 août 1996
Uruguay	11 novembre 1999
Vanuatu	9 mars 2018

### Déclarations et réserves

#### **Réserve de la République arabe syrienne contenue dans l'instrument d'adhésion (original en arabe):**

“L'adhésion par la République arabe syrienne à l'Accord ne saurait en aucune manière signifier la reconnaissance d'Israël et ne peut conduire la Syrie à avoir quelque contact que ce soit avec Israël au titre des dispositions de cet Accord.”